

folklore

REVUE D'ETHNOGRAPHIE MÉRIDIONALE

TOME XXIX

39^e Année — N° 2

ÉTÉ 1976

162

FOLKLORE

REVUE D'ETHNOGRAPHIE MÉRIDIONALE

fondée par le Colonel Fernand Cros-Mayrevieille

Directeur :

J. CROS-MAYREVIEILLE

Domaine de Mayrevieille

par Carcassonne

Secrétaire Général :

RENÉ NELLI

22, Rue du Palais

Carcassonne

Secrétaire :

JEAN GUILAINE

12, Rue Marcel-Doret

Carcassonne

TOME XXIX

39^e Année — N° 2

ÉTÉ 1976

RÉDACTION: René NELLI, 22, rue du Palais - Carcassonne

Abonnement Annuel :

— France	12,00 francs
— Etranger	20,00 »
Prix au numéro	4,00 »

Adresser le montant au :

« Groupe Audois d'Etudes Folkloriques », 32, rue A.-Ramon, Carcassonne
Compte Chèques Postaux N° 20.868 Montpellier.

FOLKLORE

Tome XXIX - 39^e Année - N° 2 - Été 1976

SOMMAIRE

JEAN FOURIE

Une tradition typique de la Haute Vallée de l'Aude :

Les Quillanades.

ROGER NÈGRE

Au hasard de quelques pages d'un vieux registre familial.

MARCELLE MOURGUES

Le « Sarrasin » de Fenestrelle.

JOSEPH COURRIEU

*Le passage de Louis XIII à Alzonne
selon la tradition locale.*

●

Matériaux et Documents

ROGER NÈGRE

Au sujet des Pailles et Fourrages.

●

Bibliographie

URBAIN GIBERT

A. MOULIS : *Contes Merveilleux des Pyrénées.*

Une tradition typique de la Haute Vallée de l'Aude :

" LES QUILLANADES "

En consultant la collection de la revue « Folklore », on demeure quelque peu étonné de constater l'absence totale d'étude ou de référence concernant une tradition bien typique et ô combien populaire dans la haute vallée de l'Aude : celle des « Quillanades ».

Certes, pour les ethnologues et pour les spécialistes du folklore, ces espèces de jeux verbaux, ces manifestations naïves et dérisoires d'antagonismes de clocher, ne revêtent qu'un intérêt secondaire, auquel ne s'attache aucune signification ancienne.

Nous pensons cependant que les « Quillanades » apportent, au point de vue de l'étude des mœurs et de la peinture d'une société, des éléments qui ne manquent pas de pittoresque et d'intérêt. Ils sont les révélateurs d'un certain état d'esprit, d'un art assez subtil de manier la moquerie et de dénoncer sans méchanceté les travers de diverses personnes ou communautés. L'ironie est une arme dont il convient de se servir avec délicatesse et dextérité; qui plus est, son maniement apparaît comme un élément fondamental de notre folklore local.

Nous ne donnerons pas une définition de ce qu'est une « Quillanade »; nous pensons que les quelques exemples que nous allons citer suffiront par eux-mêmes à instruire le lecteur et à montrer clairement leur objectif.

Dans un article intitulé « Rire occitan » paru dans le N° 246 de la revue « Oc » (été 1974), notre érudit compatriote Christian Anatole nous parle un peu des « Quillanades » et en cite deux ou trois. De son côté, M. Urbain Gibert a tenté un recensement de ces sortes de contes populaires et en a donné une version dans les cahiers de « La Beluga de Limos » (N° 1 de 1974). Quoi qu'il en soit, ces modestes essais ne font qu'effleurer le sujet et laissent dans l'ombre de nombreux points d'interrogation.

Comme leur nom l'indique, les « Quillanades », qui sont une expression profonde et spécifique de notre esprit méridional, avaient cours dans le canton de Quillan, et dans une partie de celui de Couiza. Leur origine nous paraît simple du fait que les plus percutantes et les plus pittoresques étaient sorties d'Espérazza. Cette rivalité et cette jalousie latentes, entre Quillan et Espérazza, datent au moins de la Révolution et ont engendré depuis toute une floraison de brocards ou de moqueries encore vivace à l'heure actuelle.

A notre sens, deux grandes périodes historiques ont essentiellement présidé à la naissance et au développement de ce long et tenace antagonisme de clocher : la Révolution, qui fait de Quillan un chef-lieu de district, puis de canton au détriment d'Espéraz; la fin du XIX^e siècle, âge d'or de l'industrialisation, qui voit la chapellerie triompher à Espéraz et conférer à la commune un rôle économique de premier plan.

Il semble que, depuis ces époques, les gens d'Espéraz aient difficilement supporté leur assujettissement administratif à Quillan. A cela vint se greffer une différence d'accent; celui de Quillan étant plus chantant que celui d'Espéraz. Ajoutons-y quelques modes de vie différents et le terrain sera propice à l'éclosion de « Quillanades ».

Bien souvent, les gens d'Espéraz se vengeaient de ceux de Quillan en se moquant ouvertement d'eux, grossissant démesurément certains traits locaux, certains penchants, leur collant à la peau une bêtise et une naïveté qu'ils se plaisaient à entretenir. Comme on le pense, les Quillanais ne sont pas plus sots ou plus arriérés que les Espérazanais, mais il fallait bien créer un mythe et l'exploiter à fond. C'est d'un tel souci d'exploitation que sont nées, principalement au cours des cents dernières années, les « Quillanades ».

Nous allons maintenant essayer de vous donner les « Quillanades » que nous avons toujours entendu dire dans notre famille à Espéraz; il s'agit de petites histoires dénuées de méchanceté, qui ne manquent cependant pas de saveur et que me contaient mon père Emile (1909-1972), ma tante Thérèse (1890-1972) et mon frère Marius (1896-1959) qui était un « trufaire » de première. Beaucoup de gens, à Espéraz, nous ont parlé et nous parlent encore de ces moqueries à l'adresse des habitants de Quillan, blagues qui font partie de notre tradition orale, issues de l'âme de notre terre et de l'imagination malicieuse de ses enfants.

Notons pour achever que les « Quillanades » ne sont pas le fait des seuls Espérazanais et que les gens des communes environnantes ne se sont pas privés de les cultiver et de les répandre. z

Nous avons recueilli et reconstitué quatre « Quillanades » pour la plupart fort connues dans la haute vallée de l'Aude. Evidemment, elles nous ont été contées en occitan et nous les écrivons telles que nous les avons entendues.

I

L'ASE QUE SE BEGUÈT LA LUNA

Un jorn i avià un òme de Quilhan que dintrava del mercat, crincat sus son ase e machegant un bocin de palha. La nèit tombava e de gròsses nivòls se trigossavan dins le cèl, amagant d'aqunes còps la luna qu'èra, aquel sèr, ronda e rebomba coma una semal d'argent.

Abans d'arribar en vila, s'arrestèt per abeurar son ase. Pròche del camin i avià un pichon bacin emplenat d'aïga que gorgotejava d'un vièlh tudèl enfonzat dins la tèrra. Remenant sas aurelhas longarudas, l'ase se metèt a beure; la luna, que luisià bèlament al mièg de la vota celèsta, resplendissià, miralhada dins l'aïga negra del bacin.

A n'aquel moment, un tròc de nivòl amaguèt tot d'un còp la luna. Dins l'aïga del bacin lo rebat desapareis e l'ase s'arresta de beure. En vesent aquò, l'òme se metèt a bramar :

— Mon Dieu, mon Dieu, qu'un malur, l'ase s'es begut la luna!...

L'âne qui but la lune

« Un jour, il y avait un homme de Quillan qui rentrait du marché, perché sur son âne et mâchonnant un bout de paille. La nuit tombait et de gros nuages se traînaient dans le ciel, cachant parfois la lune qui était, ce soir-là, ronde et renflée comme une comporte en argent.

Avant d'arriver en ville, il s'arrêta pour abreuver son âne. A côté du chemin il y avait un petit bassin rempli d'eau qui coulait d'un vieux tuyau enfoncé dans la terre. Remuant ses longues oreilles, l'âne se mit à boire ; la lune, qui luisait au milieu de la voûte céleste, resplendissait, réfléchie dans l'eau noire du bassin.

A ce moment-là, un pan de nuage cacha tout à coup la lune. Dans l'eau du bassin le reflet disparaît et l'âne s'arrête de boire. En voyant cela, l'homme se mit à crier :

— Mon Dieu, mon Dieu, quel malheur, l'âne a bu la lune!... ».

II

LE QUE PLANTAVA D'AGULHAS

I avià un òme de Quilhan que possedià un grand camp e que savià pas que plantar dins aquel tròc de tèrra. Paire de cinc mainatjons, mancava sempre d'argent e tirava mai que mai le diable per la coga.

Un bèl maitin, al marcat, rescontra un amic qu'avià pas vist dempuèi un ramat d'annadas. De pic, se met a i contar sos malurs, la guinhassa que le perseguis e l'istòria de son campas, tròp grand e tròp molhicòs per una vinha, tròp pèiròs per de blat o de civada, tròp ombriu per de frutas, tròp luènh encara de l'ostal e de tèrra tròp grassa per i faire créisser de pichons legums.

L'amic, qu'aimava de rire, e qu'èra un trufaire de bona raça, planhi-guèt l'òme e i prometèt de l'ajudar. Vesent aquel proprietari tant bestiàs e tant amòrri, qu'à jos la man de que faire viure coma cal sa nisada, e que rondinejava descabestrat sens saber de que forrar dins un camp

qu'aurià donat per exemple de patanas subrebèlas, l'amic donc decidèt de de jogar un torn a-n'aquel fotut innocent. Alavetz i diguèt :

— Ièu sabi çò que se podrià semenar dins aquel tarren; quicòm d'aigit e que demandaria pas fôrça trabalh, quicòm que grana en une setmana e que servís cada jorn. Deuriàs plantar d'agulhas. En crompas una boïtassa e, una per una, las enfonzes a dos centimèstres jos tèrra, la pica capa l' cèl. Tres jorns aprèp, al calabrun, tornatz a vòstre camp, vos descaussatz e vos passejatz plan planèt subre la tèrra. Se las agulhas vos piquonejan la planta dels pès, es que tot va plan e qu'auretz un bona recòlta.

Atal l'òme faguèt e tres jorns aprèp, quand la nèit devalada de las montanhas, arribèt a son camp, se descaussèt e, tot doçamenet, tremolejant un chic subre sas cambas, s'abança dins le camp. Tot d'un còp, sentís una picadura d'agulha i potonejar le fons dels pès, puèi una autra, e una autra encara. Gaujòs e estrambordat, l'òme ne badava de plaser e totes aquelas puntas que se quichavan dins la codena de sa pèl le fasiàn sofrir e rire.

A un moment, i podent pas pus tener, l'òme se metèt a cridar, saltant d'allegria jos l'agach de la luna :

— Son salvat, puntejan, puntejan !...

Celui qui plantait des aiguilles

Il y avait un homme, à Quillan, qui possédait un grand champ et qui ne savait que planter dans ce morceau de terrain. Père de cinq petits enfants, il manquait toujours d'argent et tirait plus que jamais le diable par la queue.

Un beau matin, au marché, il rencontre un ami qu'il n'avait pas vu depuis de nombreuses années. Sans attendre, il se met à lui conter ses malheurs, la déveine qui le poursuit et l'histoire de son champ, trop grand et trop mouillé pour une vigne, trop pierreux pour du blé ou de l'avoine, trop à l'ombre pour des fruits, trop loin encore de la maison et de terre trop grasse pour y faire pousser des légumes.

L'ami, qui aimait rire, et qui était un authentique moqueur, plaignit l'homme et lui promit de l'aider. Voyant ce propriétaire si bête et si idiot, qui avait sous la main de quoi faire vivre largement sa maisonnée, et qui tournait en rond tout égaré sans savoir que mettre dans un champ qui aurait produit, par exemple, de magnifiques pommes de terre, l'ami donc décida de jouer un tour à cet innocent impénitent. Il lui dit alors :

— Je sais ce que l'on pourrait semer dans ce terrain; quelque chose de facile et qui ne demanderait pas beaucoup de travail, quelque chose qui graine en une semaine et qui sert chaque jour. L'ami, tu devrais planter des aiguilles. Tu en achètes une grosse boîte et, une par une, tu les enfonce à deux centimètres sous terre, la pointe vers le haut. Trois jours après, au crépuscule, vous revenez à votre champ, vous vous

déchaussez et vous vous promenez tout doucement sur le terrain. Si les aiguilles vous picotent la plante des pieds, c'est que tout va bien et que vous aurez une bonne récolte.

Ainsi fit l'homme et, trois jours après, quand la nuit descendit des montagnes, il arriva à son champ, se déchaussa et, tout doucement, tremblant un peu sur ses jambes, il s'avance dans le champ. Tout à coup, il sent une pointe d'aiguille lui piquer le dessous des pieds, puis une autre, et une autre encore. Heureux et enthousiaste, l'homme en badaït de plaisir et toutes ces pointes qui s'enfonçaient dans sa peau le faisaient souffrir et rire tout à la fois.

A un moment, ne pouvant plus y tenir, l'homme se mit à crier, sautant d'allégresse sous le regard de la lune :

— Je suis sauvé, elles pointent, elles pointent !... »

III

LE QUE VOLIA ARRIBAR AL CÈL

Un ôme de Quilhan èra talament bavard e orgulhòs qu'un jorn, sens cridar gara, decidèt d'arribar al cèl.

Per complir aquel pretzfach, venguèt un maitin ambe son filh subre la pichona plaça de la glèisa. Aviàn arremassat dins la contrada totes los gorbels e totes las panhièras que se podiàn trapar.

L'ôme metèt la primièra gorbèlha al pè del cloquièr e i montèt dedins; Puèi son filh i fa passar lo segond, pèi lo tresenc que l'ôme amontairèt al dessus dels dos autres. E montes que montaras, atal sens relambi fins al cap del cèl.

Après de jorns e de jorns, l'ôme, quilhat subre sa colona de panhièras, èra pas pus qu'a mièg mèstre de la trapèla del Paradis; i mancava tot just un gorbèl per arribar a punt. Cridèt alavetz a son filh, demorat aval sus la tèrra :

— Encara un, manhac, sarà lo darrièr !

Le filh gaitèt a l'entorn, la placeta de la glèisa de Quilhan èra complètement desèrta; demorava pas pus un sol gorbèl, pas la mendra pichona panhièreta. Le paure gojat n'èra devariat e savià pas pus que faire. Tot d'un còp, una idèa lumenosa i travèrsa la clusca. S'acata e, sens mai badalhar, sortís le primièr gorbèl de dejos en se disent : « Aquò rai, aquel es al fonze, a déjà servit e mon paire s'en avisarà pas ! » E le filh envia d'arrèu aquela manna providenciala a son paire.

Mas aquela improvisacion de darrièra minuta faguèt tremolar l'edifici tan pacientament engimbat; dins un grand bruch tot se demarguèt e la nauta montanha de gorbels capvirèt pel sòl.

L'òme de Quilhan a pas jamais poscut arribar al cèl e son filh, le pauròt, a pas jamais compres çò que s'èra passat.

Celui qui voulait arriver au ciel

Un homme de Quillan était tellement fier et orgueilleux qu'un jour, sans crier gare, il décida d'arriver au ciel.

Pour accomplir cette tâche, il vint un matin avec son fils sur la petite place de l'église. Ils avaient récupéré dans la contrée toutes les hottes et tous les paniers qu'on pouvait trouver.

L'homme mit la première hotte au pied du clocher et y monta dedans; son fils lui fit passer ensuite un panier, puis un troisième que l'homme plaça au-dessus des deux autres. Et monte que tu monteras, ainsi sans arrêt jusqu'en haut du ciel.

Après des jours et des jours, l'homme, perché sur ses paniers, n'était plus qu'à un demi-mètre de la trappe du Paradis; il lui manquait tout juste une hotte pour arriver à point. Il cria alors à son fils, resté là-bas sur la terre :

— Encore un, ce sera le dernier !

Le fils regarda autour de lui, la petite place de l'église de Quillan était complètement vide; il ne restait pas un seule hotte, pas le moindre petit panier. Le pauvre garçon en était désolé et ne savait plus que faire. Tout à coup, une idée lumineuse lui traverse l'esprit. Il se baisse et, sans plus attendre, retire la première hotte de dessous en se disant : « Ça n'a pas d'importance, celui-ci est au fond et a déjà servi, mon père ne s'en apercevra pas ! » Et le fils envoie vite cette manne providentielle à son père.

Mais cette improvisation de dernière minute fit trembler l'édifice si patiemment construit; dans un grand bruit tout se défit et la haute colonne de hottes et de paniers chavira et tomba par terre.

L'homme de Quillan n'a pu jamais arriver au ciel et son fils, le pauvre, n'a jamais compris ce qui s'était passé.

IV

L'ASE QUE VOLIA MONTAR AL CLOQUIÈR

Un bèl jorn de prima, jos le tet, dins un caire del cloquièr de Quilhan, avià creis una garra de calcida. Ambe la pluèja e le solelh qu'aviàn fertilizà tot le campèstre aquesta annada, la mata s'èra amadura lèu fait e las fuèlhas afiladas d'aquela planta vivaça s'espandissian al naut de la paret crivelada de pèiras vièlhassas.

Vertadièrament, un cardon d'aquela mena, s'en èra pas jamai vist endacòm e los gents le gaitavan, levant lo nas, fiulant d'admiracion, boca-badant la plantassa qu'arremicolava las arpas de sas racinas dins las fendas del mortier e que ondrava fierament le cloquier de Quilhan.

Un ôme del país, qu'era plan bravas mas bèstias coma sos pès, avià un ase, un polit borriquet caparrut coma pas un e que son mèstre aimava a mòrt. L'ôme avià balhat a l'animal de michantas abitudas e se copaba totjorn en quatre per contentar sas envejas e sos capricis.

Un jorn que, quilhat sus son ase, l'ôme traversava la placeta de la glèisa, posquèt pas faire mai avançar la bèstia. L'ase avià vist la gròssa calcida que penjava amont sul cloquier e sos uèlhs parlavan ambe mai d'eloquència que sa boca; sos uèlhs, banhats de desirença disiàn : « Macarèl, qu'una polida mata ! Que deu èstre bona, amarganta e cracanta jos la lenga ! Me fa trôp enveja, en son malaut ; de segur partirai pas d'aici tant qu'aurai pas manjat quel platos digne de l'ase del rei Pedauca o de le del Papa ! ».

L'ôme comprenquèt plan vite çò que tafurava l'animal e, sens mai trentelhejar, ensajèt de soscar als mejans que caldrià emplegar per contentar aquel cap de borron. Finalament, aprèp aber virat e revirat mantes idèas dins la siuna clusca, l'ôme trapèt. Al naut de la glèisa, i avià una carrèla ; d'un fenestron del cloquier l'ôme i passa una gròssa còrda que daissa penjar fins al sòl. Estaca alavetz l'animal pel còl, prenent a plens punhs l'autre bòs de la cordassa, se met a tirar e a enauçar tot doçament la bèstia cap a la cima.

Quand l'ase, mièg escanat, fosquèt arribat enfin a l'alçada de la garra de calcida, tirava un lenga de tres palms tant la còrda i sarrava le garganhòl. Pr'aquò la golardisa le rosegava totjorn e ajèt encara la força, dins un darrièr badal, d'engolhar la planta que remirava ambe tant de chapardisa.

Un còp tornat subre le carrèu de la plaça l'ase èra mòrt e plan escanat. L'âme, pietadòs, çò diguèt :

— Aquel cardon valià pas fems de gos, èra talemant michant que mon ase s'es empoisonat. Me son crebat per res !

L'âne qui voulait monter au clocher

Un beau jour de printemps, sous le toit, dans un coin du clocher de Quillan, avait poussé une touffe de chardon. Avec la pluie et le soleil qui avaient fertilisé toute la campagne cette année-là, la touffe avait vite mûri et les feuilles effilées de cette plante vivace s'étaient en haut du mur criblé de vieilles pierres.

Véritablement, un tel chardon, on en avait jamais vu de pareil nulle part et les gens le regardaient, levant le nez, sifflant d'admiration, la bouche béante devant cette grosse plante qui recroquevillait les griffes

de ses racines dans les fentes du mortier et qui ornait fièrement le clocher de Quillan.

Un homme du pays, qui était très gentil mais bête comme ses pieds, avait un âne, une jolie petite bourrique têtue comme pas un et que son maître aimait énormément. L'homme avait donné à l'animal de mauvaises habitudes et il se coupait toujours en quatre pour contenter ses envies et ses caprices.

Un jour que, perché sur son âne, l'homme traversait la petite place de l'église, il ne put pas faire avancer davantage l'animal. L'âne avait vu le gros chardon qui pendait là-haut sur le clocher et ses yeux parlaient avec plus d'éloquence que sa bouche; ses yeux mouillés de désir disaient : « Quelle jolie touffe ! Qu'elle doit être bonne, amère et craquante sous la langue ! Elle me fait trop envie, j'en suis malade ; pour sûr, je ne partirai pas d'ici tant que je n'aurai pas mangé de beau plat digne de l'âne du roi Pédaouque ou de celui du Pape ! ».

L'homme comprit vite ce qui tracassait l'animal et, sans plus attendre, essaya de songer aux moyens qu'il faudrait employer pour contenter cet animal entêté.

Finalement, après avoir tourné et retourné maintes idées dans sa tête, l'homme trouva. En haut de l'église il y avait une poulie; d'une petite fenêtre du clocher l'homme y passa une grosse corde qu'il laisse ensuite pendre jusqu'au sol. Il attache alors l'animal par le cou et, prenant à pleine main l'autre bout de la corde, se met à tirer et à élever tout doucement la bête vers le sommet.

Quand l'âne, à moitié étranglé, fut enfin arrivé à la hauteur de la touffe de chardon, il tirait une langue de trois pans tellement la corde lui serrait la gorge. Cependant, la gourmandise le rongait toujours et il eut encore la force, dans un dernier soupir, d'avalier la plante qu'il relaquait avec tant d'envie.

Une fois revenu sur le carreau de la place, l'âne était mort et bien étranglé. L'homme, apitoyé, se dit :

— Ce chardon ne valait rien, il était tellement mauvais que mon âne s'est empoisonné. Je me suis crevé pour rien !

* * *

Voilà comment les gens de la haute vallée de l'Aude se moquaient de ceux de Quillan !

Jean Fourié.

AU HASARD DE QUELQUES PAGES D'UN VIEUX REGISTRE FAMILIAL

La paroisse St-Vincent de Montréal s'honorait jadis, nous disons bien s'honorait, d'avoir à sa tête un curé-doyen qui sortait de l'ordinaire, Jules Durand, surnommé Bras-de-fer, homme bougon à la voix rude et au cœur d'or, qui, le dimanche, n'aurait renoncé pour rien au monde à prononcer, du haut d'une chaire non encore condamnée ce que nous appelions la semonce dominicale. Parmi les vertes critique et les menaces qui en étaient toujours la conséquence, bien qu'elles se traduisissent rarement par des faits, il en est une qui revenait souvent, comme le Gloria Patri, avions-nous coutume de dire. « Mes frères, nous vivons ici sur un pied de cathédrale, et cela ne saurait durer, car le plateau de la quête est d'une remarquable indigence, soit dit sans manquer à la politesse et à la charité que je vous dois. Je prendrai bientôt des décisions en conséquence ». Quand il s'exprimait en ces termes, il faisait allusion à des gens qui n'eurent jamais à se plaindre de lui : le personnel attaché à l'église et appointé en conséquence, les deux souffleurs du grand orgue, l'organiste, le distributeur de chaises (qui, au besoin, les rempaillait et remplaçait les bâtons cassés), le suisse à l'uniforme bleu-roi frappé du monogramme en lettres d'or de notre saint patron, et les deux survivants d'une famille Thomas qui, depuis un siècle et demi, donnait à l'église les sacristains dont elle avait besoin.

Nous avons personnellement connu les deux derniers : le vieux Basile qui avait écrit les premières pages du registre dont il est ici question, petit homme cassé, tout de noir vêtu et coiffé de la grecque noire, qui sonnait les cloches, s'occupait du luminaire du maître-autel et du chœur, aidait, dans la mesure du possible, aux multiples exigences de la liturgie compliquée de jadis, et manœuvrait le treuil qui permettait de descendre et de remonter les deux grands lustres dont il allumait et éteignait les innombrables chandelles. Nous avons donc connu le vieux Basile, et, naturellement, son fils Jean, qui était placé théoriquement un peu plus bas que lui et pratiquement un peu plus haut dans la hiérarchie, car il revêtait la soutane et l'aube pour porter la croix en tête du clergé, et, le dimanche ou dans les occasions solennelles, chantait l'épître en latin. N'oublions pas les deux chantres, en aube, ceinture rouge et grecque noire qui, avant d'être condamnés par l'âge à une retraite longtemps différée, entonnaient les antiennes debout au lutrin, sans oublier les saluts rituels. Le bedeau avait, lui, disparu depuis longtemps, n'ayant pas survécu longtemps à la bourrasque révolutionnaire. Seule reste aujourd'hui la masse, insigne de sa fonction, cette masse que nous venons de retrouver dans un fond de placard, à la sacristie.

Combien ces humbles serviteurs de notre église paroissiale gagnaient-ils quand nous les connûmes au début de ce siècle ? C'est ce que nul ne se serait hasardé à leur demander, et, comme ils sont tous morts, personne ne le saurait jamais si le plus grand des hasards n'avait mis entre nos mains, grâce à l'obligeance de leur petite-fille, Jeanne Rigaud, un registre, qui était en somme, sur le plan matériel, ce que le livre de raison fut longtemps jadis sur le plan familial. Ce registre, entre autres notes précieuses, pour qui s'intéresse au passé, nous a paru contenir la réponse à certaines questions de rémunération qui avaient cours au temps où les centimes et les francs avaient encore une valeur autre que symbolique. Qu'on en juge !

Registre de la famille Thomas
en l'an 1894.

Détail des recettes pour les sépultures

Porte-croix (deuxième sacristain : pour la première classe, 5 francs ; pour la seconde, 3 fr. 50.

Sacristain pour toutes les classes, 2 fr. 30.

Sonneur : pour la première et la seconde classe, 4 francs (la troisième paraît avoir échappé au tarif ou n'avoir pas comporté de paiement... Une sépulture, celle d'Honorine Valette, se fit sans glas et sans invitation, car elle eut lieu un Jeudi Saint... Ajoutons que le service de la grosse cloche qui ne pesait pas moins de 1212 kilogs et avait un battant en proportion, n'était pas petit travail, Basile devant s'aider du bras et du pied reposant sur une « béquille »...).

Invitations : pour une sépulture de première classe (comme ce fut le cas pour Gaillardy et Duperron), 10 francs, et 5 francs pour la seconde (dans les deux cas à la charge de la famille)... Le sacristain, dans cette partie de ses fonctions, fut de bonne heure remplacé par les amis du défunt ou de la famille.

Service de baptême : 1 franc à la charge des familles riches, 0 fr 50 seulement pour les autres (mais nul ne saura jamais quel critère permettait de différencier les uns des autres).

Casuel du sacristain en fin d'année : chant de l'épître en latin à l'occasion d'un mariage, 0 fr 50 ; pour les Femmes, de vingt sous (société de secours mutuels), 1 franc ; pour les membres de la Confrérie de St-Michel (autre société de secours mutuels pour les hommes), 1 franc.

Fixe de la part de la fabrique : pour le deuxième sacristain, 10 francs par trimestre, mais 25 francs pour le premier (sacristain, s'entend) ; plus l'entretien des chaises au cours du dit trimestre.

Sonner les cloches pour la messe de la confrérie de St-Michel : 1 franc.

Sonner le glas pour une sépulture de première classe : 4 francs (comme il a été dit ci-dessus) auxquels il fallait ajouter 5 francs pour le porte-croix, et 4 fr 50 pour le sacristain présent aux funérailles.

Sonner pour une messe de requiem : 0 fr 50 pour le sacristain.

Entretien des chaises pour le deuxième semestre : 25 francs pour le premier sacristain et 10 francs pour le second.

N.B. Une journée et demie pour enlever les toiles d'araignées, 4 francs cinquante. (Il s'agissait non seulement de celles des chapelles, assez facilement accessibles grâce à l'échelle et la tête de loup, mais aussi de celles qui enlaidissaient les vitraux du chœur, à une hauteur de quinze à vingt mètres. Pour ce faire, l'un des deux sacristains enfermait l'autre dans une sorte de cage de fer encore conservée, nous a-t-il été dit de bonne source, dans notre collégiale. Il ne fait aucun doute qu'elle n'est plus utilisée depuis longtemps!).

Total (indiqué) pour 1894, sans qu'il soit précisé s'il s'agit du salaire de Basile ou de celui de Jean, ou des deux, ce qui est plus probable, leurs ressources étant, croyons-nous, communes sur le plan familial):

Premier trimestre : 222 francs,

Deuxième trimestre : 200 fr 75,

Troisième trimestre : 154 fr 25,

Quatrième trimestre : 200 fr 75,

soit un total de 777 francs 75 pour l'année.

On se fera une idée de l'importance, qui peut paraître minime, de ces sommes si l'on n'oublie pas qu'antérieurement à 1894 la réparation de 3 chaises avait rapporté 2 fr 50, celle de 2 chaises 1 fr 50, celle de 3 chaises 9 fr, et celle de 4 chaises, 9 fr 90, suivant l'importance du travail.

Précisons bien, pour conclure, que certaines fonctions étaient purement honorifiques. Les dix porteurs du grand dais à la procession dite du Corpus, en aube, ceinture rouge, grecque noire et la « souste » à l'épaule, pour mieux équilibrer le poids de cette énorme charge, étaient personnellement invités par le curé et ne refusaient jamais de rendre le service demandé; les hommes qui allumaient et éteignaient les chandelles dans les chapelles et qu'on appelait improprement les marguilliers, le faisaient « gratis pro deo », et nous avons tout lieu de croire qu'il faut voir là une survivance des marguilliers d'antan, au sens propre, et des membres de certaines corporations presque rançonnées par la hiérarchie, et dont la récompense était parfois de voir leurs membres ensevelis dans « leur » chapelle ou devant les marches de celle-ci. Et ce serait faire un affront aux femmes qui ornaient les chapelles ou en assuraient l'entretien que de supposer qu'elles le faisaient à titre onéreux. Même si certaines rivalités, certains assauts dans l'abondance du luminaire ou la profusion de la décoration florale dégénéraient parfois, à cause d'une pointe de jalousie, en conflits sonores n'ayant rien de chrétien ou de charitable, cela n'entachait nullement le service des saints auxquels il était plus dû jadis qu'aujourd'hui soit dit sans désir d'offenser qui que ce soit...

Roger Nègre

Montréal, 17 août 1975.

LE "SARRASIN" DE FENESTRELLE

Fenestrelle, qui a su garder avec son « Bal du Sabre » un modèle parfait d'un rite de mort et de résurrection de la Nature, offre également à notre curiosité la figure énigmatique de son « Sarrasin ».

Au matin du Carnaval, les habitants sont invités à partir à la recherche d'un Sarrasin caché dans les bois. Des jeunes gens le capturent et l'amènent devant un Tribunal en le chargeant de tous les maux survenus dans l'année (grêle, inondations, etc...). Condamné à être pendu, on lui passe la corde au cou. Mais la femme du Sarrasin, tenant un enfant dans ses bras, se précipite pour implorer que la sentence ne soit pas exécutée. Les juges, émus et perplexes, demandent à la foule de statuer sur son sort. Le peuple fait grâce à l'homme à la figure noircie, on l'admet avec sa famille dans la communauté; tout se termine par des chants et des danses.

Cette coutume confirme l'importance de l'occupation sarrasine dans le midi méditerranéen. On sait que les « Maures », comme on les appelait au Moyen Age, ont marqué profondément le Roussillon, le Languedoc, la Provence, l'Italie, la Suisse, qu'ils attaquèrent la Corse, la Sardaigne, la Crète, les Baléares... Or, si l'Espagne musulmane a conservé d'admirables monuments de cette occupation, les vestiges archéologiques sont peu nombreux chez nous. Seules quelques traces sont demeurées dans la toponymie locale. On sait que battus en 732 par Charles Martel qui reprend Avignon en 737, les Sarrasins, à la fin du IX^e siècle, fortifient la Garde-Freinet dans le golfe de St-Tropez, d'où ils partent pour exercer leurs brigandages vers le Nord et vers l'Est, ravageant nos côtes. Passant par le Dauphine et le Mont Cenis, ils attaquent Suse et Aquis en 906. Bien établis sur les Alpes dès 911, ils avancent jusqu'à la frontière de la Ligurie, atteignent la Suisse qu'ils occupent toute entière en 952 où ils se heurtent aux Huns. Rejetés de toutes parts, ils évacueront la Provence en 975, l'Italie du Sud et la Sicile en 1050.

L'accueil fait par le peuple au « Sarrasin » de Fenestrelle prouve que, peut-être, certains d'entre eux, au moment de leur retraite, préférèrent demeurer sédentaires et s'intégrèrent dans la population.

Toutefois, si la terreur inspirée à Fenestrelle par les raids des Sarrasins qui pillaient tout ce qu'ils trouvaient sur leur passage et emmenaient les habitants en esclavage a pu impressionner la population au point de donner l'appellation de « Sarrasin » au personnage à figure noircie qui rappelait les envahisseurs redoutés, il est évident que l'idée d'un être

malfaisant à capturer remonte beaucoup plus haut dans le temps et que sur un rite plus ancien s'est greffée l'interprétation historique du « Sarra-sin ».

Déjà, St Césaire, archevêque d'Arles au VI^e siècle, luttait contre les Arlésiens qui, au solstice d'hiver, se déguisaient en toutes sortes d'animaux, symboles de la mauvaise saison. Ces prohibitions faites par l'Eglise prouvent que la coutume était courante d'organiser une battue contre un individu revêtu d'une peau d'animal, généralement un loup ou un ours ; ces deux animaux étant considérés comme personnifiant l'Hiver mais aussi comme ayant un pouvoir sur le temps à venir. Le fait de les capturer, de les mettre en jugement, de les changer, tels des boucs émissaires, des malheurs survenus dans l'année et de les condamner à mort, devait hâter la fin de l'hiver et inaugurer une année plus favorable.

Le rite perdant de sa force, soit faute de posséder une peau d'animal pour en affubler l'homme, soit pour la commodité de la course à travers les taillis pour échapper aux poursuivants, c'est l'homme seul qui alla se terrer dans les bois. Or, les acteurs de cérémonies rituelles avaient la terreur d'être reconnus par les mauvais esprits dont ils craignaient les représailles. Aussi, prenaient-ils la précaution, pour se rendre méconnaissables, de ce noircir la figure avec du charbon. C'est cette habitude qui dut amener la confusion avec la sombre figure des Maures, coupables également de toutes sortes de méfaits.

Un groupe folklorique de Suse a pu mettre en valeur la « Leggenda dell Orso », antique danse symbolique exécutée de nuit dans les bois, où l'ours devient prisonnier de la grâce féminine en la personne de la Reine de Mai. A Marling, dans le Tyrol italien, un homme sauvage vêtu de fourrures sort d'une caverne avec ses deux fils recouverts de mousses et de feuillages. Il est pourchassé par des jeunes filles qui le ramènent attaché par un ruban rouge. Un rite semblable avait lieu à Volx (Basses-Alpes). En Tchécoslovaquie, une danse de l'Ours est exécutée par les paysans de Bajerov.

En Espagne, dans le « Ball de la Osa », grotesque et compliqué, figuraient un ours, un chasseur, une dame et son serviteur. Ces personnages masqués gardaient le visage couvert pendant le bal qui suivait et tenaient à honneur de n'être point reconnus. A Solsonna, huit hommes, vêtus de peaux d'Ours font une danse de bâtons à caractère agraire et récitent chaque année des vers différents se rapportant au temps.

Au sanctuaire de Nuria, après la messe, les bergers font une « pastorada », cérémonie primitive propitiatoire pour la chasse au loup pour obtenir la fin de l'hiver. Le rôle du Loup revenait au plus dégouin : revêtu d'une peau de loup attachée au corps, il se cachait pour surprendre la bergère. Un petit berger, monté sur un arbre faisait semblant de surveiller le loup et lançait le cri d'alerte : « Au Loup ». On allait chercher le loup dans sa cachette, on le tuait et on le portait triomphalement suspendu à un bâton. Puis les bergers faisaient une ronde autour du mâ, symbole

de l'Arbre Cosmique, au sommet duquel figurait un héron, animal qui passe pour aviser les bergers de la présence du Loup. La mort du loup était figurée par un coup de fusil tiré à blanc.

Le rite se dégradant, à Arles-sur-Tech, à St-Llorenç de Cerdana, au Vallespir, on ne figure plus la mort de l'animal, mais seulement la chasse : un personnage mythique, « la Rosetta », vêtue de blanc intervient comme promise d'un ours. Quatre enfants appelés « battadors » font une battue pour attraper vivants l'Ours et la Rosetta. Ils sont vêtus de chemises de femmes et portant au cou une grosse cloche (pour écarter les génies néfastes). Ils ont sur la tête une étrange figure en bois faite d'un barillet sur les côtés duquel sont peintes deux têtes d'où sortent deux gros nez en bois. La chevelure est simulée par des tiges d'aulx. La partie du barillet non occupée par les têtes était remplie de sciure. Ces divinités bicéphales contribuaient à des rites magiques pour favoriser l'avènement du Printemps.. La présence d'enfants, comme à Fénestrelle, dans tous ces rituels symbolisait l'esprit de croissance.

Les travaux de St-Yves sur les « Contes de Perrault » permettent d'identifier la « Rosetta » d'Espagne au Petit Chaperon Rouge du conte célèbre que le Loup veut dévorer. C'est la reine de Mai, image du Printemps en lutte avec le Loup qui personnifie la mauvaise saison.

On la retrouve dans la mariée de l'« Estacada » de Breil-sur-Roya, qui offre, comme à Fenestrelle, l'exemple d'un fait historique venu détourner la signification d'un cérémonial magique : on recherche ici le « Baile », intendant du seigneur du lieu qui voulut, en l'absence de son maître, exercer le droit de cuissage envers une jeune mariée, ce qui entraîne la révolte des habitants et la recherche du coupable qui est traîné devant des juges.

De nombreux rituels nés dès l'époque préhistorique ont ainsi survécu jusqu'à nous grâce à leur faculté d'adaptation à des événements locaux.

On a trouvé, en effet, au Mas d'Azil (Ariège), une rondelle osseuse qui représente un danseur à tête d'ours faisant face à un ours. A Tursac (Dordogne), c'est une baguette gravée qui montre une tête d'ours accompagnée d'une vulve et d'un phallus. La filière pourrait se poursuivre avec le dieu italique Orcus pour l'antiquité et pour le moyen âge un tableau de Bruegel l'Ancien, « Le combat de Carnaval-Carême », qui montre un ours ou un homme sauvage armé d'une massue qui suit une femme qui l'attire en lui montrant un anneau (qui est peut-être un symbole solaire). On retrouve enfin un peu partout le sujet mythique de Jean de l'Ours, fils d'une femme et d'un ours qui représente la fin de la végétation caduque et l'arrivée du printemps qui a donné lieu à des contes les plus variés.

Pour éliminer ces rites archaïques, l'Eglise les remplaça par les personnification de St Loup et St Ours, auxquels furent attachés la faculté d'agir sur le temps et sur les récoltes.

Ces anciennes croyances, bien enracinées ont survécu dans les proverbes populaires :

*« Quand la Candelouso es claro,
L'Ours souerte de sa tanno,
Fa tres saut, lippo sa patto,
e n'estrèmo quaranto jour encaro ».*

(Quand la Chandeleur est claire, l'Ours sort de sa tanière, fait trois bonds, se lèche la patte et rentre en hibernation pour quarante jours), c'est-à-dire que si le jour de la Purification voit un soleil radieux, l'hiver dure encore quarante jours. (A remarquer les 3 sauts, signe de fertilité).

Le « Sarrasin de Fenestrelle » doit donc être interprété comme un rite périodique de passage de la mauvaise saison au Printemps, de la mort de la Nature ou renouveau de la végétation. Ce scénario révèle de plus, à l'historien, la terreur qu'inspirèrent les Sarasins dans les vallées piémontaises. Il contribue, en cela, à éclairer cette période particulièrement obscure de l'histoire de la Provence et du Piémont.

Marcelle Mourgues.

Le passage de Louis XIII à Alzonne

SELON LA TRADITION LOCALE

Niché au cœur du Languedoc, entre Carcassonne et Castelnaudary, le village d'Alzonne reçut dans le passé trois hôtes illustres : François 1^{er} (et la reine Claude) en 1532; Pie VII, pape, en 1804; Napoléon III, en 1852; Louis XIII en 1622.

Quel motif amena Louis XIII à Alzonne, localité apparemment très calme ? A cette époque, Protestants et Espagnols mettaient à mal notre région. Le roi voulut diriger en personne les opérations contre ces perturbateurs. Déjà, à Saint-Martin-le-Vieil s'étaient déroulées des luttes sévères entre Catholiques et Calvinistes. Le 23 mai 1578 une tour de défense y fut même démantelée. Ce même jour, au nord du village, des combats eurent lieu « aux Bruyères » (aujourd'hui : « Ficelle »).

Alzonne, passant successivement des mains des catholiques à celles des protestants, eut beaucoup à souffrir. Bien d'autres localités de l'Aude connurent les horreurs de luttes fratricides, notamment la ville d'Alet où les vexations succédaient aux représailles. Ce fut, en vérité, une grande « misère » qui donna d'ailleurs naissance à un proverbe : « *Misera d'Alet que pertot se met* ». Et ces flambées de violence atteignirent rapidement Bellegarde-du-Razès, Montréal, la Haute-Vallée de l'Aude et même le rude pays de Sault.

Aussi, le 13 juillet 1622, venant de Castelnaudary, Louis XIII, âgé de 21 ans, arriva-t-il à Alzonne où il n'était connu que par ouï-dire. Les Alzonnais le savaient de taille moyenne, plutôt malingre, excellent cavalier, marcheur infatigable, passionné pour la chasse, au point que, revenant de la frontière d'Espagne, il consacre tous ses loisirs à poursuivre le gibier. Quand il parcourt la France, il fait suivre ses meutes et emporte dans ses bagages, des armes pour pouvoir chasser aux étapes. C'est pourquoi, en Languedoc, on l'appelait : *lo cassaire*, le chasseur.

La tête droite, le regard vif, le geste souple et alerte, en même temps que contenu et digne, le *cassaire* avait une allure vraiment royale. Il impressionna par son sérieux. On chuchotait qu'étant enfant, il s'efforçait d'imiter les vertus de ses prédécesseurs : de saint Louis, la piété; d'Henri IV, la clémence; de Louis XII, la justice; de Charlemagne, la vaillance; de Charles V, la tempérance. Aussi, lui pardonna-t-on facilement une certaine difficulté d'élocution.

Sa brillante suite — qui fit également impression sur les Alzonnais — était conduite par le grand et illustre Maréchal, Duc de Montmorency.

* * *

Le roi fut reçu au château seigneurial dont on ne découvre aujourd'hui que de rares vestiges. Cette demeure s'élevait sur le terrain où se dresse actuellement le château d'eau. Elle avait été construite au XIV^e siècle par le Seigneur Guillaume de la Jugie, originaire de Rieux-Minervois (Aude). Les moulins à vent de Poulhariès, tout proches, dont les tours coniques subsistent encore, faisaient partie du domaine seigneurial. « Un large fossé séparait le village du château, lequel, perché sur un mamelon, dominait la plaine ». C'est dans ce château que Louis XIII et sa suite passèrent la nuit.

Voulant honorer son hôte royal, Philippe de Roux, seigneur d'Alzonne, lui offrit un splendide repas. Autour de la très vieille croix de pierre, récemment restaurée, il y eut grande affluence sur la Place du Plô; d'innombrables curieux s'affairaient et se pressaient — quelle agitation! — aux alentours de la demeure seigneuriale! Pour une fois les Alzonnais sont « en flèche »! En effet la grande nouveauté de l'époque, le tournebroche automatique, est mis en service dans la vaste cheminée du château, où le feu est entretenu à l'aide de « soufflets de peau » et non de « soufflets à bouche » comme auparavant. Quand la sonnerie retentit, les mécanismes s'arrêtent : pintades et canards de Barbarie (1) sont dorés à point.

Dans la vaste salle du château, une vaste table est recouverte d'une nappe blanche, dont les pans tombent jusqu'à terre. Cela était nécessaire, car elle servait à la fois de serviette, d'essuie-mains et... de mouchoirs! La vaisselle d'honnête faïence avait remplacé la vaisselle précieuse vendue au trésor (Preuve qu'il y avait déjà, en ce temps-là, des « cavernes » dans les coffres de l'Etat; et aussi: qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil!).

Près de chaque couvert — c'était là le fin du fin! — il y avait une fourchette (à deux dents seulement). Elle fut, semble-t-il, négligée par les convives et considérée plutôt comme une décoration originale que comme un ustensile permettant de manger sans trop gâter les habits chamarrés et les collets à dentelles.

Les convives (2) portaient tous les cheveux longs retombant en grosses boucles sur les épaules. Ceux du roi étaient très bruns, frisés, et demeuraient « en broussailles ».

Des plantes ornementales à petites baies rouges qu'on nommait « tomates » (3) décoraient la salle. — Les rôtis furent accompagnés de *milhas*, selon toute vraisemblance fabriqué à Raissac-sur-Lampy. Au dessert parut le *Rausèl* (4), pâtisserie locale dont Louis XIII admira la forme particulière.

Après le repas, le roi parcourut les rues de la localité. Il fut intrigué par les « chapeaux » que portaient chevaux et bœufs. Ces chapeaux étaient des sortes de gaines, ornées de pompons rouges, jaunes, verts et noirs, destinées à protéger les oreilles de l'invasion des mouches, des moustiques et des taons. On les appelait *cofets* ou *capuchons*. Les chapeaux des

bœufs, sortes de filets recouvrant les yeux, les naseaux et les oreilles, s'appelaient *moscals* (émouchettes).

Pendant la « sortie en ville » de Louis XIII, le maréchal, Duc de Montmorency ne le quitta pas d'une semelle. Pouvait-il se douter que, dix ans plus tard, ce même roi qu'il aimait, qu'il escortait, qu'il défendait, le ferait exécuter, sous l'influence de Richelieu, le 30 octobre 1632, dans la cour du Capitole de Toulouse ?

* * *

Bien des Alzonnais, des Raïssagols, des Saint-Martinols, amateurs de champignons, pêcheurs, *cassaires* ou braconniers impénitents se sont rendus — et combien de fois ! — à l'abbaye de Villelongue, jouxtant le domaine de Saint-Pierre : ont-ils jamais remarqué — une fois franchi le pont de la Vernassonne — la croix qui se dresse sur la rive gauche, sur un tertre, à l'entrée du chemin de terre qui mène à la ferme de Saint-Pierre ?

C'est une très belle croix, en fer forgé, ornée de fleurs de lys. Elle porte, gravée en creux, sur une banderolle, la date 1632. Elle fut vraisemblablement érigée par les moines cisterciens de Villelongue pour célébrer et commémorer le triomphe de Richelieu sur le Duc de Montmorency et aussi pour s'attirer du même coup les faveurs du roi de France, Louis XIII.

Dans toute institution humaine, il n'est pas rare que les symboles du travail désintéressé et de dévouement voisinent avec d'autres qui se ressentent d'intérêts moins nobles.

Abbé Joseph Courrieu.

(1) Ces volatiles étaient inconnus à Paris. Les Portugais les avaient amenés par la route des Epices. La pintade portait alors le nom de *Poule de Guinée*.

(2) Parmi les convives se trouvait vraisemblablement Jean Sourèze, curé d'Alzonne, accompagné de l'abbé Falcou, son vicaire.

(3) De nos jours, on voit à nouveau les salles s'orner de ces minuscules « tomates » pas plus grosses qu'une prune.

(4) Le *Rausèl* est une pâtisserie spéciale au Languedoc. De forme ovale, il doit mesurer 0 m, 35 sur 0 m, 18 et 0 m, 05 d'épaisseur. Il porte deux fentes de chaque côté et deux autres au centre. Il est composé de farine de froment, de sel, de sucre et d'anis. Avant son enfournement il est badigeonné au jaune d'œuf.

Autrefois, les dimanches et jours de fête, dans la plupart des paroisses de l'Aude, des *rausèls* étaient bénis et distribués aux fidèles en signe d'amitié et d'union.

En 1875, le poète Gabriel Peyronnet, dans son *Orma de Vilamanha* (l'orme de Villemagne), consacre la strophe suivante au *rausèl* :

*Dejos son tet ramat le poble s'atropela,
Parladeja d'afars... I vendon d'uòus, de fruts...
Dusca le marguilhièr que si desgargamela
A l'encantar l' rausèl, profèch de la capela
Que servis a pregar pels paures rebonduts.*

(Sous son toit de branches, le peuple se rassemble,
et l'on parle d'affaires... On y vend des œufs, des fruits...
Le marguillier même s'y égosille
à vendre à la criée le *rausèl*, bénéfice de la chapelle,
grâce auquel on dit des prières pour les pauvres trépassés.)

Au sujet des PAILLES et FOURRAGES

La pénurie de paille et de fourrage, conséquence de la longue période de sécheresse qui a sévi et sévit encore aujourd'hui un peu partout en France a sensibilisé à tel point nos compatriotes qu'il nous a paru intéressant de signaler à l'attention de nos amis-lecteurs de *Folklore* un texte vieux de près de deux siècles, et que le hasard a fait tomber entre nos mains. Il est on ne peut plus d'actualité, et le commenter, comme nous en avons eu tout d'abord l'intention, eût fait double emploi avec son contenu. Tout au plus avons-nous ajouté quelques notes sur des termes sans doute peu connus ou inconnus de la plupart d'entre nous... Disons pour conclure que ce n'est pas nous qui nous indignerons de ce que nos livres d'histoire, au temps où nous fréquentions l'école du village, aient tant mis l'accent sur le manque de pain dont le peuple eut souvent à souffrir, sur ces « racines » qui étaient la base de sa nourriture, et sur les tranches de lard jauni qu'on voyait accrochées aux solives des misérables chaumières. Il y aurait parfois des réserves à faire sur ces observations. En tout cas, nous aurions aimé que les historiens et les écrivains qui ont eu à parler de ces temps de misère aient également signalé, pour ne pas être taxés de partialité, que le Roi et son Parlement ne restaient pas toujours insensibles aux grandes calamités qui accablaient parfois le pays et les gens qui, traditionnellement, étaient les plus pauvres et les plus dignes d'intérêt. Et comme nous avons aimé, dans l'arrêt que nous venons de vous faire connaître, la phrase où le Parlement prévoit ce qui sera fait pour que les fraudeurs soient durement frappés et ne puissent pas jouir d'un argent mal acquis !

ARRET
de la Cour
de PARLEMENT

du 27 Juin 1785

CONCERNANT LES PAILLES

Extrait des Registres du Parlement.

CE JOUR les Gens du Roi (1) sont entrés: LOUIS-EMMANUEL-ELIZABETH DE RESSEGUIER, Avocat Général dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit :

MESSIEURS,

Nous ne saurions tourner vos regards sur un objet plus digne de votre commisération, que l'état où se trouvent réduites les différentes Communautés de votre Ressort par la disette des Fourrages; ce fléau, qui s'est répandu dans toutes les provinces du Royaume, a excité la sensibilité de notre Monarque en faveur de la classe des Citoyens qui semble avoir le plus de droits à sa prédilection : celle des Cultivateurs.

C'est dans la vue d'adoucir cette calamité passagère, et d'obvier aux suites fâcheuses qui pourraient en résulter au préjudice de l'agriculture, que Sa Majesté a sacrifié les Bois de ses Domaines à la dépaissance publique (2), et que, non contente de ce premier acte de bienfaisance, elle a supprimé les droits sur les Fourrages apportés des Pays étrangers dans l'intérieur du Royaume, n'en conservant que la taxe nécessaire pour connaître les quantités importées.

S'il n'est pas au pouvoir de ses Sujets de faire de tels sacrifices, faut-il au moins que chacun, en imitant l'exemple qui leur en est donné par le Souverain, contribue dans ces temps malheureux à l'adoucissement de l'infortune des Peuples.

Les Pailles, cette denrée de première nécessité, servant également à la nourriture des bestiaux, et à la reproduction (3) des terres qu'elles fertilisent, doivent, suivant les anciens Règlements, être conservées sur les lieux; la rareté des Fourrages les rendant cette année plus précieuses encore, il est plus essentiel aujourd'hui que jamais de n'en permettre la circulation qu'autant que les Paroisses, pour l'utilité desquelles elles sont principalement destinées, ne craindront pas d'en manquer. C'est là le véritable objet que la Cour doit se proposer; il réunira le double avantage de prévenir la disette dans les campagnes, et d'empêcher qu'on ne se prévale de la circonstance actuelle pour y en augmenter le prix, lequel devra nécessairement baisser lorsque la concurrence des acheteurs sera restreinte dans les limites de chaque Paroisse.

Si nous avons à craindre que les moyens que nous proposons à la Cour fussent insuffisants pour produire l'effet que nous osons nous en promettre, et que le Prix des Pailles pût exciter la juste réclamation des

Communautés, nous nous réserverions aujourd'hui, MESSIEURS, de recourir à votre autorité pour en déterminer la fixation momentanée; mais il nous est doux de penser que, loin d'être réduits à de telles extrémités, l'intérêt public présidera à cette proportion, et que les Décimateurs (4) seront les premiers à se pénétrer de vos vues.

Tel est l'objet des conclusions que nous avons prises, et que nous laissons par écrit sur le bureau.

Et se sont lesdits Gens du Roi retirés.

Eux retirés :

Eue Délibération :

LA COUR, vu l'urgence du cas, a ordonné et ordonne que les Décimateurs, les Possesseurs des Dîmes inféodées (5), les Seigneurs ayant droit d'Agrier (6), Tasque (7) ou Champart (8), les Fermiers (9), Préposés ou Régisseurs, tant des uns que des autres, seront tenus de vendre leur Paille provenant des Dîmes (10), Champarts, Agriers, ou Tasques, dans la Paroisse où lesdites Pailles auront été recueillies, aux habitants et bien-tenants (11) seulement, et ce, à compter du premier Juillet prochain, jusqu'à la récolte de l'année 1786, avec défenses aux habitants et bien-tenants de prendre plus de Paille qu'il ne leur en faut pour leur consommation, et de vendre même hors de la Paroisse celles qu'ils auront recueillies sur leurs possessions, à peine de cinq cents livres, et d'enquis (12), sauf le cas où une assemblée de Communauté, composée de tous les habitants et bien-tenants convoqués aux formes de droit, aurait déterminé que la Paroisse est approvisionnée d'une plus forte quantité de paille qu'il n'en faut pour sa consommation, auquel il sera permis, tant aux dits Décimateurs qu'à tous autres ci-dessus nommés, de vendre l'excédent desdites Pailles ainsi qu'ils aviseront, sans entendre comprendre dans les dispositions du présent Arrêt l'approvisionnement nécessaire pour les Troupes du Roi (13), qui sont ou seront en garnison dans le Ressort de la Cour, et lors de leur passage.

Ordonne en outre ladite Cour que le présent Arrêt sera imprimé, lu, publié et affiché par-tout où besoin sera, et que des copies dûment collationnées d'icelui seront envoyées dans tous les Bailliages, Sénéchaussées et autres Sièges du ressort de la Cour, pour y être pareillement lues, publiées et enregistrées à la diligence des Substituts du Procureur Général du Roi, qui en certifieront la Cour dans le mois. PRONONCÉ à Toulouse en Parlement, le 27 Juin 1785. Collationné Lebé. Monsieur DE BOYER DRUDAS, Doyen, Rapporteur. Contrôlé, VERLHAC.

Collationné par nous, Ecuyer, Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison-Couronne de France, Audiencier en la Chancellerie de Languedoc, près le parlement de Toulouse.

A TOULOUSE

de l'Imprimerie de Noble J.A.H.M.B. PIJON, avocat,
seul imprimeur du Roi et de la Cour, Place Royale.

NOTES

(Nous les avons prises dans le dictionnaire de Littré et surtout dans le très précieux Dictionnaire des Institutions et Coutumes en Languedoc du Docteur Paul Cayla.)

- (1) Il s'agit du roi Louis XVI et des magistrats cités dès le début.
- (2) Lieu de pâturage et droits afférents.
- (3) Sans doute la paille transformée en fumier après avoir servi de litière au bétail et enfouie directement par labour après la moisson: elle remettait la terre en production.
- (4) Ceux qui percevaient les dîmes ou en bénéficiaient.
- (5) Il s'agissait des dîmes aliénées par l'Eglise et possédées par des laïcs.
- (6) Droit féodal perçu sur les récoltes des terres cultivées. C'était un droit proportionnel dont le taux variait avec les régions, et qui allait du sixième ou quinzième.
- (7) C'était aussi une redevance proportionnelle à la production frappant le revenu des parcelles de terre tenues en emphytéose. Généralement le onzième des fruits, et moins dans certaines paroisses. Mais la tasque ne pouvait être levée que lorsque la dîme avait été payée.
- (8) Redevance proportionnelle à la récolte. Sous un nom différent, il s'agit en somme du droit d'agrier.
- (9) Les fermiers: ceux à qui le souverain affermaient le droit de lever certains impôts; les préposés, ou prévôts, étaient chargés d'assurer la police, mais c'était aussi des administrateurs délégués à la gestion des possessions foncières de grandes communautés religieuses. Les régisseurs étaient, comme le nom l'indique, des personnes chargées de régir, et de rendre compte.
- (10) Redevances proportionnelles frappant tous les revenus agricoles et viticoles des paroissiens au bénéfice des membres du clergé paroissial ou diocésain. Les dîmes variaient suivant les régions. Elles étaient généralement du dixième des revenus.
- (11) Terme de jurisprudence ancienne: celui qui possède les biens d'une succession ou des biens grevés d'hypothèques.
- (12) Celui auprès de qui on a fait une enquête?
- (13) Le texte se suffit presque: il s'agit de troupes établies dans un lieu donné et, semble-t-il, de celles qui étaient appelées à faire mouvement.

Roger Nègre.

BIBLIOGRAPHIE

A MOULIS : Contes Merveilleux des Pyrénées. Editions de l'auteur. 09340 Verniolle.

Il est superflu de présenter M. A. Moulis, collaborateur de « Folklore », aux lecteurs de la Revue. Ils savent que rien de ce qui touche à l'Histoire et au Folklore de l'Ariège ne lui est étranger, et ils ne seront pas surpris d'apprendre qu'un nouveau titre est venu récemment s'ajouter à la vingtaine déjà parus sous sa signature.

Dans un « Avant Propos » pertinent, l'auteur traite des contes en général et reproduit quelques commentaires du regretté Paul Delarue; il présente ensuite le cadre des contes de son recueil : le Pays d'Olmes (canton de Lavelanet).

Publiés dans leur version originale, car M. A. Moulis connaît parfaitement sa langue d'oc, « sa première langue », ces contes gardent toute la saveur originale de leur terroir : termes archaïques, tournures propres à notre langue, expressions pittoresques et élégance de la phrase, toutes choses que ne manqueront pas d'apprécier les fervents de notre langue occitane ; ils sont encore, et heureusement, très nombreux. Afin de rendre ces textes accessibles au grand public, ils sont suivis d'une excellente traduction française. J'ajouterai que, en bon folkloriste, M. A. Moulis cite ses sources d'une façon très précise.

Nous avons ainsi 23 contes merveilleux qui viennent enrichir le Trésor des Traditions Populaires de notre patrimoine méridional. Que M. A. Moulis soit remercié de m'avoir donné la joie de retrouver dans son recueil de nombreux thèmes entendus dans ma lointaine enfance, dans mes Corbières natales. Je me garderai bien de faire un choix parmi ces cotes, laissant au lecteur le plaisir de découvrir après le merveilleux de « L'étrenne de la pauvre fileuse », « La chèvre, le tailleur et ses trois garçons », « Pitô », « Le géant et l'enfant », la malice et la verve de nos vieux conteurs dans « Le conte des neuf vérités », « La petite lentille », et leur profonde philosophie dans deux versions du grand thème populaire « Misero ».

Il faut encore dire que l'ouvrage est élégamment présenté sous une couverture en couleurs de M. Marcel Bonneric auquel on doit les dessins qui accompagnent le texte. Le livre est également illustré par des bois gravés de M^{me} Yvonne Ponsolle.

U. Gibert.



